



Décisions et informations municipales

Octobre à décembre 2023

Administration générale

Conseil communal - Séances 2024	Les dates de séance suivantes ont déjà été fixées : 11 juin, 1 ^{er} octobre et 3 décembre 2024.
Piscine de Moudon	La Municipalité a décidé d'adhérer à l'association gérant la piscine de Moudon.
Préavis municipaux 09/23 et 10/23	Les deux préavis 09/2023 et 10/2023 (consultables en ligne sur www.vucherens.ch) ont été adoptés sans amendement par le Conseil communal.

Finances

Taxes communales 2024	La Municipalité a fixé les montants des taxes 2024 : <ul style="list-style-type: none">• Déchetterie :<ul style="list-style-type: none">○ personne majeure : CHF 90.00○ entreprise : CHF 180.00• Distribution de l'eau :<ul style="list-style-type: none">○ m3 : CHF 2.50○ unité locative : CHF 30.00○ location de compteur : CHF 20.00• Evacuation et épuration des eaux :<ul style="list-style-type: none">○ EU<ul style="list-style-type: none">▪ Personne majeure : CHF 140.00 (au lieu de 130.00 en 2023)▪ Equivalent habitant pour entreprises : CHF 130.00○ EC<ul style="list-style-type: none">▪ Personne majeure : CHF 40.00▪ Equivalent habitant pour entreprises : CHF 40.00
-----------------------	---

Domaines et bâtiments – Propriétés communales

Eclairage de la déchetterie	4 projecteurs LED ont été installés à la déchetterie pour une meilleure visibilité.
Horaires de la déchetterie	La Municipalité a décidé d'adapter les horaires de la déchetterie dès janvier 2024 : lundi : 8h00 à 9h30, mercredi : 16h00 à 19h30, vendredi : 16h00 à 17h00, samedi : 9h00 à 11h00.
Pont des Cassettes	La passerelle des Cassettes passant sur la Bressonne entre Hermenches et Vucherens a été détruite par la chute d'un arbre.
Ancien chemin du réservoir	Le chemin a été endommagé par suite des intempéries.
Pont du Moulin de la Râpe	Le pont entre Vucherens et Ropraz a été abîmé à la suite de la mauvaise météo. La réparation sera faite dès le printemps.
Sentier pédestre « Gustave-Roud »	Un tronçon du sentier (la descente depuis la route de Carrouge) s'est partiellement raviné en raison du débordement du regard EC lors de fortes pluies. Il est prévu de bétonner le pourtour du regard au printemps.

Rivière de la Bressonne	Des travaux d'urgence ont dû être effectués pour retirer les bois flottants du râtelier et contre le voûtage en amont de la RC 601. Ces dégâts ont été causés par d'importantes intempéries.
Forêts communales	Un point de situation des coupes de bois et des plantations a été fait. Entre 150 et 200 arbres sont à replanter.
Salle communale	Une table à langer a été installée dans les WC handicapés.

Travaux publics

Permis de construire	La Municipalité délivre le permis de construire pour la transformation et création de logements et d'un studio, Parc. 200, P. Dubath.
Permis d'utiliser	La Municipalité délivre le permis d'utiliser pour : <ul style="list-style-type: none"> - le poêle à bois, parc. 279, F. Dion, - la création de places de parc, parc.15, Commune, - la création de places de parc, parc. 422, ZouBat.
Autorisations diverses	La Municipalité prend note et autorise : <ul style="list-style-type: none"> - la pose de 34 panneaux photovoltaïques, parc. 29, J. Stettler ; - le fractionnement de la parcelle 144, J. et P. Vuagniaux ; - le permis de fouille, parc. 289, J. et C. Duruz ; - la peinture crépis façade conformément à l'échantillon présenté, parc. 34, G. Chauvet.
Sécurité réservoir des Grands Buissons	La Municipalité a demandé la mise en conformité des installations d'antennes sur la parc. 153.

Formation, Jeunesse, Culture, Eglises

Passeport-Vacances Oron	La Municipalité a accepté de signer la convention du Passeport-Vacances Oron.
Association scolaire intercommunale du Jorat	La Commune de Vucherens a remis à l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) la responsabilité des enfants durant le temps d'attente entre le dépôt devant l'école et jusqu'au début des cours.

Sécurité publique

Déneigement	La Municipalité décide de renoncer à effectuer le travail de déneigement pour les entreprises à partir de la prochaine saison hivernale (2024-2025). Le service de déneigement pour les privés est quant à lui maintenu aux conditions actuelles.
Bruit	La Municipalité rappelle que les travaux bruyants sont interdits entre 12h00 et 13h00.

Services industriels

Analyse de l'eau	Les résultats des analyses des échantillons d'eau prélevés sont conformes aux normes. Les rapports sont consultables sur www.vucherens.ch/eau .
Eclairage public	Une minuterie crépusculaire a été installée sur l'éclairage des abris bus de la Râpe.